

Eau & Assainissement

Aménagement du territoire

Crématorium

Mobilité

Développement économique

Loisirs

Gestion des déchets

Culture

Gestion de la voirie

Tourisme

Enseignement supérieur

Action sociale

Environnement

LA DÉPÊCHE D'AGGLOPOLYS

Octobre 2020

ACTUALITÉS

- Avec Agglopolys, améliorez votre logement ! **3**
- PLUi et constructibilité des parcelles **4**
- Aides aux entreprises **5**
- L'actualité du Plan Climat d'Agglopolys **6**
- Visitez un appartement témoin en résidence autonomie à Blois ! **7**
- Quelle place pour le vélo dans l'agglomération ? **7**
- Le Jeu de Paume : demandez le programme ! **8**

DOSSIERS

- Agglopolys, un territoire où entreprendre **10**
- L'eau de Blois/Agglopolys **12**
- Assainissement collectif : besoin d'un raccordement ou d'un débouchage ? **13**
- Assainissement non collectif : Agglopolys vous accompagne **14**
- Avec Agglopolys, je me déplace à vélo et à pied ! **15**
- Azalys, une offre de transport complète **18**
- Collecte des ordures ménagères, déchetteries, collecte sélective **21**
- La fourrière animale **23**
- Les bibliothèques d'Agglopolys : un accès gratuit **24**
- Les piscines d'Agglopolys **25**
- Le crématorium du Val de Loire **26**

ANNEXE

27

AVEC AGGLOPOLYS, AMÉLIOREZ VOTRE LOGEMENT !

Rénovation énergétique, adaptation de logement, vétusté... Quel que soit votre projet, le dispositif Rénov'Habitat vous accompagne : conseils techniques, appui administratif et aides financières.



Agglopolys a souhaité renforcer sa politique d'amélioration de l'habitat privé en créant un dispositif ambitieux : Rénov'Habitat. Dans le maquis des aides et démarches commerciaux, c'est un accompagnement complet, personnalisé et gratuit qui vous proposé.

- Des conseils techniques pour réaliser vos travaux
- Un appui administratif pour vous aider dans vos démarches
- Des aides financières pour alléger votre facture.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Optimisez le confort thermique de votre maison

Ne plus souffrir du froid l'hiver et de la chaleur l'été, rendre son logement moins énergivore pour réduire la facture d'énergie et limiter son impact sur l'environnement, donner de la valeur à son bien. Pour des travaux d'isolation des combles, des murs, ventilation, équipement de chauffage, fenêtre double vitrage, robinet thermostatique...

ADAPTATION AU LOGEMENT

Améliorez votre autonomie chez vous

Favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Pour le remplacement d'une baignoire par une douche de plain-pied, la pose de barres d'appui, l'installation de WC surélevés, de volets roulants électriques, d'un monte-escalier, d'une rampe d'accès extérieure, l'élargissement d'une porte intérieure, la motorisation de portail...

VÉTUSTÉ

Réhabilitez votre logement vétuste

Votre logement est très dégradé et vous souhaitez le réhabiliter pour vivre dans de meilleures conditions ? Pour des travaux de mise aux normes, la réfection du système d'eau chaude sanitaire et de chauffage, la création d'une salle de bains...

Pour en bénéficier...

- Effectuer des travaux de rénovation, et non de construction ou d'extension
- Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment
- Montant minimum des travaux : 1 500 € (excepté les travaux d'adaptation)
- Logement situé sur le territoire d'Agglopolys
- D'autres conditions s'appliquent suivant la nature des travaux (ressources, type de logement...).

En savoir plus : agglopolys.fr

Pour tout projet, toute question, contactez le Conseiller Rénov'Habitat : 02 54 56 49 99/renov-habitat@agglopolys.fr

Avec l'Agence nationale de l'habitat, la Banque des territoires, le Fonds européen de développement régional, la Région Centre-Val de Loire, l'Agence départementale d'information sur le logement de Loir-et-Cher et SoliHA.





PLUi ET CONSTRUCTIBILITÉ DES PARCELLES

Agglopolys s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat-déplacements (PLUi-HD). Les différentes pièces du futur document d'urbanisme, dont le zonage et le règlement, sont en cours d'élaboration. Des temps de communication avec les habitants d'Agglopolys sont prévus en 2021 avant une enquête publique, pour une mise en application au second semestre 2022.

Si vous vous posez des questions sur la constructibilité de vos parcelles, voici les grands principes à retenir :

Comment se fait le choix des zones constructibles ?

Différentes lois ont progressivement enrichi le code de l'urbanisme pour **protéger les espaces agricoles et les espaces forestiers et naturels de l'urbanisation**. Il s'agit de maintenir les terres agricoles exploitées ou en friches garantes de l'autonomie alimentaire du territoire, ne pas rendre plus difficile leur exploitation, et de protéger les espaces jouant un rôle pour la biodiversité, le climat et la qualité de l'air.

La mise en place ou le maintien de zones constructibles doit être justifié par les besoins réels du territoire pour les 15 années à venir. La priorité est de réaliser les nouveaux logements dans les espaces déjà bâtis (divisions foncières, remise sur le marché du logement vacant...). La localisation des zones à construire doit être analysée au regard de plusieurs enjeux : risques, paysage, biodiversité, agriculture, proximité des services et des emplois...

La construction dans les hameaux fait l'objet d'une attention particulière pour ne pas augmenter de manière trop importante le nombre d'habitants dans ces secteurs (passage d'engins agricoles, nuisances sonores/poussières...). **Ainsi il ne sera plus possible de construire de nouvelle habitation dans les hameaux de petite taille.**

Des terrains qui étaient constructibles deviennent inconstructibles. Comment leurs propriétaires seront-ils informés ? Comment les futurs acquéreurs peuvent-ils s'assurer de la constructibilité d'une parcelle ?

Le caractère constructible ou non d'un terrain n'est pas immuable. Un terrain n'est pas automatiquement constructible de manière indéfinie, l'urbanisme fait régulièrement l'objet de nouvelles lois pour s'adapter aux contraintes environnementales, aux besoins sociaux...

Les propriétaires sont tenus de se tenir informés sur l'évolution des règles d'urbanisme, il ne sera pas réalisé

de communiqué à portée individuelle. Ils peuvent contester ces évolutions, mais c'est l'intérêt général qui prime. Des réunions publiques seront organisées début 2021, un registre est tenu dans chaque mairie et une fois le projet de PLUi-HD arrêté, une enquête publique sera menée avant son approbation définitive.

Dès lors, dans le cas où un projet de construction irait à l'encontre des futures règles applicables du PLUi-HD, l'octroi du permis de construire peut être suspendu pendant 2 ans ; c'est ce qu'on appelle « le sursis à statuer ». Lors de la vente d'un terrain, pour l'acheteur il est judicieux de **faire inscrire dans le compromis de vente une condition suspensive** liée à l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours.

Des constructions existantes se retrouvent en zone non constructible. Perdront-elles de la valeur, ne pourront-elles plus être vendues ?

Une construction bâtie légalement avant le PLUi-HD peut effectivement se retrouver en zone agricole ou naturelle, par principe inconstructible. Ces biens pourront toujours être vendus, ils seront toujours recherchés par les acquéreurs souhaitant habiter un milieu rural, avec un grand terrain, sans risque de voir se construire de nouvelles maisons autour :

- **s'il s'agit d'une habitation** : des extensions et des annexes (piscine, garage...) pourront être réalisées. Une règle précisera les seuils à ne pas dépasser.
- **s'il s'agit d'un ancien bâtiment agricole** : certains bâtiments seront repérés sur le plan de zonage afin de permettre au propriétaire de demander un changement de destination en vue de la réalisation d'un projet en ces murs (pour y faire un logement, un atelier d'artisanat, un gîte...).
- la reconstruction à l'identique sera autorisée dans les zones Agricoles et dans les zones Naturelles (hors forêts et vallées inondables).

Pour plus d'informations sur le PLUi-HD, rendez-vous sur agglopolys.fr/plui ou dans votre mairie.

AIDES AUX ENTREPRISES

Soutien aux commerces et aux TPE

Agglopolys, dans le cadre de sa politique locale de soutien aux activités commerciales, a mis en place un nouveau dispositif d'aide aux commerces et très petites entreprises situés sur son territoire.

Objectifs :

- Renforcer l'attractivité du commerce de proximité et le maintien d'activités dans les centres-villes et centres-bourgs
- Favoriser l'artisanat et développer les activités de services
- Favoriser la création d'activités et d'emplois
- Favoriser la reprise et la transmission des petites entreprises

Conditions requises pour les artisans, commerçants et prestataires de services (existants ou en création) :

- Être inscrit au répertoire des métiers ou au registre du commerce
- Réaliser un chiffre d'affaires annuel < 1 000 000 M€ HT
- Être à jour de ses obligations fiscales et sociales
- Ne pas être situé dans un parc d'activités économiques.

Activités exclues de l'éligibilité du règlement :

- Les agences de services (immobilières, bancaires, assurances, courtages, intérim...),
- Les professions libérales, les pharmacies, les commerces saisonniers, les micro-entrepreneurs,
- Les commerces de gros, les activités d'hébergements.

Nature des investissements subventionnables :

- Les aménagements immobiliers (travaux liés aux économies d'énergie, de mise en accessibilité et mise aux normes, amélioration des conditions de travail et de sécurité...)
- La rénovation et l'extension des devantures, enseignes, vitrines
- L'équipement des véhicules de tournées, pour les artisans/commerçants « alimentaires »
- Les investissements en matériel, pour les artisans/commerçants « alimentaires », en complément de travaux sur l'immobilier et s'ils apportent une réelle plus-value à l'entreprise.

Forme et montant de l'aide :

- L'investissement subventionnable minimum est de 4 000 € HT
- Le taux d'aide maximum est de 30 % de l'assiette des investissements subventionnables
- L'aide prend la forme d'une subvention, de 1 200 à 5 000 €.

Les dépenses ne doivent pas être engagées avant de recevoir l'accusé de réception du dossier complet par Agglopolys.

Règlement complet sur agglopolys.fr

Retrait et dépôt des dossiers à la mairie de votre établissement.



Prêt d'honneur à taux zéro

Agglopolys soutient le dispositif d'Initiative Loir-et-Cher, visant à aider les chefs d'entreprises dans leur projet de création/reprise/développement d'activité, grâce à des financements (prêts d'honneur à taux zéro de 1 500 à 30 000 €) qui permettent de faire levier sur des emprunts bancaires, avec un accompagnement gratuit par un parrain bénévole.

En 2019, sur le territoire d'Agglopolys, Initiative Loir-et-Cher a soutenu 55 entreprises en accordant 778 000 € de prêt, permettant ainsi la création ou le maintien de 230 emplois et la production d'un effet levier sur 5 millions d'euros de prêts bancaires.

**Contact : 02 54 56 64 17 - ilc@initiative-loir-et-cher.fr
initiative-loir-et-cher.fr**

Aide aux petites entreprises locales : participation d'Agglopolys au fonds Renaissance

Pour accompagner le redémarrage de l'économie de proximité, et plus particulièrement les petites entreprises de moins de 20 salariés qui ne peuvent être satisfaites par les dispositifs déjà en place, la Région, en partenariat avec la Banque des territoires et les intercommunalités volontaires, a mis en place le fonds de solidarité Renaissance. Agglopolys participe à ce dispositif à hauteur de 200 000 €.

Complémentaire au fonds national de solidarité, mais aussi à l'ensemble des autres mesures mises en œuvre en cette période de crise, le fonds Renaissance doit permettre à toutes les petites entreprises de moins de 20 salariés, de tous types d'activité (commerce, hôtellerie, restauration, tourisme...), implantées en Centre-Val de Loire, d'affronter le plus efficacement possible cette situation exceptionnelle non sans conséquence sur leur trésorerie et les emplois.

Le fond a déjà bénéficié à 10 entreprises situées sur le territoire d'Agglopolys.

Pour en savoir plus sur ce fonds, contactez Initiative Loir-et-Cher : ilc@initiative-loir-et-cher.fr



L'ACTUALITÉ DU PLAN CLIMAT D'AGGLOPOLYS



Participez au défi alimentation !

Une nouvelle édition du défi alimentation se lance sur notre territoire, dans le cadre du Plan Climat d'Agglopolys. L'objectif : vous proposer un accompagnement pratique, ludique et convivial pour manger des produits sains, de proximité, sans augmenter votre budget.

Des ateliers, visites et événements sont proposés tout au long de l'année :

- **Atelier Cuisine anti-gaspi**
Samedi 9 janvier – Espace Mirabeau, Blois
- **Atelier Réduire les polluants en cuisine**
Samedi 6 mars – Maison des Provinces, Blois
- **Atelier Jardinage au naturel**
Samedi 17 avril – Les Métairies, Blois
- **Atelier Cuisine locale et équilibrée**
Samedi 12 juin – Espace Quinière, Blois

Chaque atelier propose un temps d'échanges sur les pratiques de chacun et un outil pour découvrir et suivre l'évolution de ses pratiques (Les petits pas...). Car les petits pas du quotidien ont souvent un impact bien plus important qu'on ne le croit !

Chaque rendez-vous est gratuit et ouvert à tous, sur inscription.

Si vous souhaitez augmenter votre part de produits bio et locaux dans votre alimentation sans pour autant augmenter votre budget alimentaire, les événements de ce défi alimentation sont pour vous !

Ce projet est animé par Les Métairies du Pont St-Michel et coordonné par le Graine Centre-Val de Loire, réseau d'éducateurs à l'environnement, Agglopolys, la Ville de Blois et le Pays des Châteaux.

Informations et inscriptions

Ane-Lise Delabryère - Les Métairies du Pont St-Michel
06 89 17 34 99 - al.delabryere@gmail.com
www.grainecentre.org/defi-alimentation

VISITEZ UN APPARTEMENT TÉMOIN EN RÉSIDENCE AUTONOMIE À BLOIS !

Alors que le chantier bat son plein, il est possible dès à présent de visiter un appartement témoin au sein de la nouvelle résidence autonomie destinée aux seniors, située rue de Vauquois à Blois. Son ouverture est prévue début 2021.

Solution d'habitat intermédiaire, la résidence autonomie permet aux seniors de vivre de façon totalement indépendante au sein d'un appartement adapté, dans un cadre convivial et sécurisant, avec des espaces collectifs (restauration, salons, terrasse, jardin...).

Moderne et confortable, la future résidence rue de Vauquois sera ouverte sur la vie de quartier et proche de toutes commodités.

Pour cette nouvelle étape de votre vie, vous n'aurez qu'à poser vos valises (et vos meubles) pour vous sentir comme chez vous... mais en mieux !

Visite sur rendez-vous :

- Par téléphone : 02 54 78 10 99
- Par mail : residence.autonomie@ciasdublaisois.fr
www.ciasdublaisois.fr/residence-autonomie



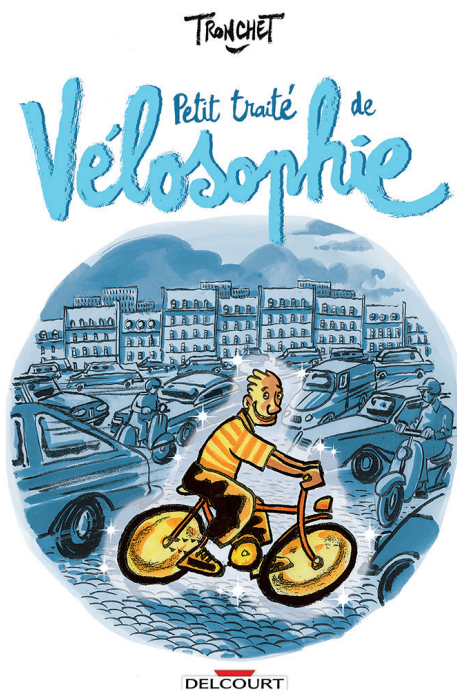
VISITE D'UN APPARTEMENT TÉMOIN SUR RENDEZ-VOUS

Renseignements et prise de rendez-vous :
residence.autonomie@ciasdublaisois.fr - 02 54 78 10 99



QUELLE PLACE POUR LE VÉLO DANS L'AGGLOMÉRATION ?

Agglopolys, bd BOUM et Les Vélos Verts organisent un débat ouvert à tous, **le samedi 21 novembre 2020 à 11h** avec Didier Tronchet, auteur du « Petit traité de Vélosophie » (bande dessinée des éditions Delcourt).



Etre à vélo, c'est être « vélosophe » : décider d'aller vers soi, puisqu'il faut être concentré, mais aussi, prendre le temps d'observer... Faire du vélo réveille tous nos sens. Prendre le guidon, c'est aussi se méfier des prédateurs que sont les automobilistes, et développer une hyper vigilance au monde qui nous entoure... Paradoxalement, enfourcher son biclou, c'est aussi être plongé dans un état différent. Pourquoi ? Didier Tronchet, cycliste convaincu, a une théorie : le mouvement du pédalier de la petite reine serait hypnotique...

Venez à la rencontre de Didier Tronchet, qui sera aux côtés de Christophe Degruelle, président de la Communauté d'agglomération de Blois, et de Pierre Lambin, directeur des Vélos Verts, pour un échange sur la place à donner au vélo dans une agglomération comme la nôtre.

Débat au local des Vélos Verts au 3, avenue Gambetta à Blois, à l'occasion de bd BOUM et de l'inauguration du local Les Vélos Verts, parrainé par Didier Tronchet.

LE JEU DE PAUME : DEMANDEZ LE PROGRAMME !

NOVEMBRE 2020/MARS 2021

SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS SANITAIRES

SPECTACLES/CONCERTS



Alain Souchon Jeudi 18 février 2021 à 20h

Cela fera plus de 6 ans qu'Alain Souchon n'a pas tourné en son nom. Ceux qui l'ont vu sur scène savent qu'il s'agit de son terrain de jeu de prédilection. Dans la lignée du magnifique «À Cause d'Elles» paru en

2011, Alain Souchon a sorti son très bel album «Âme Fifties» en octobre 2019.

- Places assises numérotées de 40€ à 45€
- Réservation au 02 54 44 41 16



Alban Ivanov Mercredi 24 mars 2021 à 20h30

Après avoir perturbé la France avec plus de 300 représentations, 3 Olympia, le tout à guichets fermés avec son tout 1^{er} spectacle «Élément Perturbateur», retrouvez Alban Ivanov dans son tout nouveau spectacle : Vedette.

- Places assises numérotées : 43€
- Réservations dans les points de vente habituels et sur euromuses.trium.fr
- Réservation pour les personnes en situation de handicap, les groupes à partir de 6 personnes et les CE : 02 47 31 15 33



Celtic Legends Mercredi 31 mars 2021 à 20h30

Célébrant plus de 10 années aventureuses de tournée dans le monde entier, Celtic Legends vous apporte la danse, la musique et les chansons irlandaises traditionnelles à 100% en direct.

- Places assises numérotées de 33€ à 49€
- Réservation dans les points de vente habituels et sur euromuses.trium.fr
- Réservation pour les personnes en situation de handicap, les groupes à partir de 6 personnes et les CE : tél. 02 47 31 15 33



Le Jeu de Paume
64 avenue de Châteaudun
à Blois
Tél. 02 18 14 24 95
agglopolys.fr



SPORT

Les matchs de l'ADA Blois basket 41

Renseignements et réservations : ada-basket.com - 02 54 58 30 37

- **Mardi 10 novembre**, face à Quimper
- **Mardi 21 novembre**, face à Lille
- **Vendredi 18 décembre**, face à Fos-sur-Mer
- **Dimanche 27 décembre**, face à Vichy-Clermont
- **Samedi 16 janvier**, face à Paris
- **Mardi 26 janvier**, face à Gries-Oberhoffen
- **Samedi 6 février**, face à Evreux
- **Samedi 27 février**, face à Nantes
- **Samedi 13 mars**, face à Rouen
- **Samedi 27 mars**, face à Denain

LE JEU DE PAUME : DEMANDEZ LE PROGRAMME !

NOVEMBRE 2020/MARS 2021

SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS SANITAIRES

SALONS/ÉVÉNEMENTS



TEDx Blois

Samedi 28 novembre 2020 à 14h

Dopons vos idées pour demain ! Des conférences inspirantes et percutantes pour faire bouger les lignes. Le thème de cette édition sera «Dopamine» : cette hormone du plaisir qui active le circuit de la récompense.

Dans cette période particulièrement anxiogène, il sera question de plaisir : donner du plaisir, prendre du plaisir, le tout sous un angle responsable, social et durable. Les speakers qui monteront sur scène sont issus de tous horizons : spécialistes de leur domaine ou citoyens engagés.

- Réservations sur <https://tedxblois.com>



Fête de la Récup

Dimanche 29 novembre 2020 de 11h à 18h

Co-organisée par ValEco et Agglopolys, elle revient pour la 4^e édition.

Offrez une seconde vie à vos déchets ! Participez à des ateliers «faire soi-même», découvrez les objets du quotidien «zéro déchet».

Dans une ambiance festive, dégustez la soupe anti-gaspi et profitez de la gratifieria jouets.

- Entrée libre et gratuite
- Renseignements : 02 54 74 62 53



Marché de Noël des producteurs

Lundi 21 déc. 2020 de 10h à 19h
Mardi 22 déc. de 10h à 18h

A quelques jours des fêtes de fin d'année, la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher et l'Association *Bienvenue à la Ferme* proposent leur traditionnel marché des

producteurs. Une belle façon de mettre à vos menus de Noël des produits du terroir aussi divers qu'insolites !

- Entrée gratuite
- Renseignements : nathalie.henault@loir-et-cher.chambagri.fr
02 54 55 20 32



Nuit de l'orientation

Vendredi 29 janvier 2021

Un événement pour accompagner et informer collégiens, lycéens, étudiants ainsi que leurs parents sur le plus large éventail de métiers et les possibilités de carrière. Pour ce faire, de nombreux professionnels des secteurs privés et

publics, industrie, commerce, BTP, artisanat, services aux entreprises, à la personne, sont présents pour apporter leur retour d'expérience. Proposé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher.

- Entrée gratuite
- Renseignements au 02 54 44 64 00



Forum de l'orientation

Jeudi 11, vendredi 12 et samedi 13 février 2021

Vous êtes à la recherche de votre projet d'études ? Vous souhaitez découvrir les métiers, les établissements, les diplômes accessibles en région ? Collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, familles,

venez rencontrer les spécialistes de l'information et de l'orientation ! Proposé par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Loir-et-Cher

- Entrée gratuite



SI Logis

Vendredi 5, samedi 6, dimanche 7 mars 2021

Plus de 90 professionnels de la Maison proposent d'accompagner les porteurs de projets. Informations juridiques, financement, travaux améliorant la performance énergétique, décoration,

aménagement des espaces verts, construction, rénovation...

- Entrée gratuite
- Renseignements : Puzzle Centre 02 54 27 49 54

AGGLOPOLYS, UN TERRITOIRE OÙ ENTREPRENDRE

Sur le territoire de la communauté d'agglomération de Blois, les entreprises bénéficient d'un parcours résidentiel privilégié. Pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises aux bureaux modernes et accueillants, ateliers relais tout équipés ou à aménager dans des villages d'entreprises, zones d'activités dédiées à l'artisanat, aux PME-PMI ou aux grandes implantations...

Chefs d'entreprises, porteurs de projets, Agglopolys vous accompagne

Si vous êtes chef d'entreprise ou souhaitez le devenir, contactez la mission développement économique et territorial d'Agglopolys qui propose aux entreprises une offre de services globale permettant de les accompagner au mieux dans leurs projets.

Aide à la création d'entreprise

Agglopolys soutient ou participe à plusieurs dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises :

- Mature Entreprise : couveuse d'entreprises, installée à Blois depuis 2006
- Initiative Loir-et-Cher : prêts d'honneur aux créateurs d'entreprises
- ADIE : micro-crédit pour les créateurs exclus du système bancaire

Aide à l'implantation et à l'extension

Parce que réussir le développement de son entreprise demande de l'organisation, Agglopolys et son réseau de partenaires se chargent de trouver aux chefs d'entreprises des solutions adéquates : immobilier, foncier, financement, recherche de partenaires, recrutement, formalités diverses...

Ainsi, Agglopolys répond à toutes vos questions grâce à une collaboration étroite avec ses différents partenaires :

- La SEM (société d'économie mixte) d'aménagement : 3 Vals aménagement

- La SEM patrimoniale : Territoires Développement
- La Maison de l'emploi du Blaisois

En fonction de la réglementation en vigueur et pour certains projets de création ou de développement d'entreprise, Agglopolys peut accompagner ces projets par des aides sur l'investissement immobilier. Le Conseil Régional peut aussi abonder ces aides. Des aides d'Agglopolys peuvent également être mobilisées dans le cadre de projets innovants ou sur la recherche et le développement.

Aide aux hébergements hôteliers

Le fonds communautaire d'aide aux hébergements hôteliers soutient le développement de l'offre hôtelière, contribue au développement touristique durable du territoire, accompagne la montée en gamme des établissements. Ces aides peuvent être mobilisées dans le cadre de travaux d'investissement immobilier y compris pour l'hôtellerie de plein air.

Mission développement économique et territorial Hôtel d'agglomération

1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois

Tél. 02 54 90 35 22 - dev-eco@agglopolys.fr

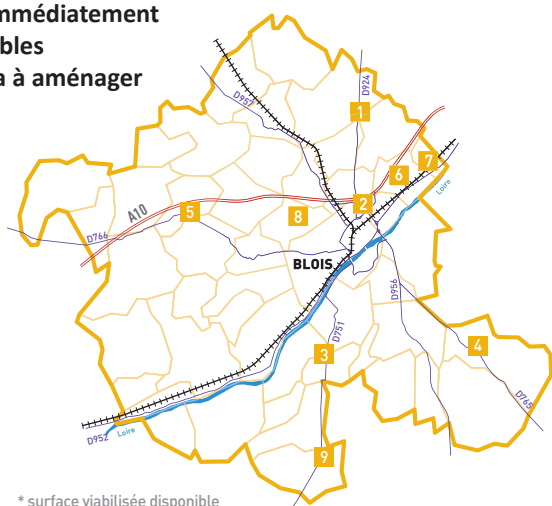
L'offre foncière

- 1 000 ha de parcs d'activités
- 41 parcs d'activités sur 22 communes

Prix du foncier au m² : de 10 € (artisanat) à 50 € (commerce)
Carte interactive des parcs d'activités sur agglopolys.fr

Parcs d'activités d'Agglopolys :

13 ha immédiatement disponibles
et 32 ha à aménager



* surface viabilisée disponible

- | | |
|---|---|
| 1 AVERDON
Parc d'activités de Malakoff
4,5 ha à aménager | 6 LA CHAUSSÉE SAINT-VICTOR
Parc d'activités des Châteaux
2,4 ha* + 22,4 ha à aménager
28€ HT/m ² |
| 2 BLOIS
Parc d'activités des Guignières
1,1 ha* - 27€ HT/m ² | 7 MÉNARS
Parc d'activités de Courtois
0,22 ha* - 14€ HT/m ² |
| 3 CANDÉ-SUR-BEUVRON
CHAILLES - LES MONTILS
Parc d'activités de l'Artouillat
1,8 ha* - 10€ HT/m ² | 8 SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY
Parc d'activités de la Boissière
0,96 ha à aménager |
| 4 COUR-CHEVERNY
Parc d'activités de l'Ardoise
4,3 ha* - 18€ HT/m ² | 9 SAMBIN
Parc d'activités des Plantes
4 ha à aménager |
| 5 HERBAULT
Parc d'activités des Mûriers
3,4 ha* - 12€ HT/m ² | |

Le parc des Châteaux

Situé à proximité immédiate de l'A10, sur la commune de La Chaussée Saint-Victor, le Parc des Châteaux est le nouveau parc d'activités d'Agglopolys. Les travaux de viabilisation engagés en septembre 2015 ont permis de livrer une première tranche de 15,3 ha en 2016. Au total, le parc d'activité couvrira 37 ha.

Les années 2018/2020 ont vu une forte commercialisation de la 1^{ère} tranche (9 entreprises pour 11,5 hectares) : Chiesi, Feuillette, GRDF, La Bourriche aux Appétits, Lavoisier, Liquid Control, MCI Pesage, Metal Home, Sorvi. Devant ce franc succès, la seconde tranche sera viabilisée en 2021, plusieurs années en avance par rapport au calendrier initial.

La reconversion des friches industrielles

Agglopolys investit dans la reconversion des friches industrielles qui constituent de nouvelles opportunités de localisation pour les entreprises.

Site Cino Del Duca

Après l'achèvement de la démolition en 2016, il accueillera de nouvelles entreprises sur 5 ha, au cœur de la zone

industrielle de Blois. En effet, le permis de construire a été accordé à Concept Ty pour son projet de construction d'immobilier d'entreprise (bureaux et locaux d'activités). Ce promoteur réalisera un village d'entreprises de 6 800 m². La société Kiloutou vient de s'installer sur le site.

Le village d'entreprises de l'Arrou

Au sein d'un village d'entreprise d'une superficie totale de 6 200 m² situé route de Château-Renault à Blois, Agglopolys propose, à la location ou à la vente, quelques bureaux à partir de 65 m².

Des locaux libres ?

Agglopolys accompagne les entreprises dans leur recherche de foncier et d'immobilier. Si vous êtes propriétaire ou avez connaissance de biens immobiliers (locaux commerciaux, bureaux, commerces...) à la vente ou à la location, faites-les connaître à la mission développement territorial et économique d'Agglopolys (tél. 02 54 90 35 22).

Le Lab : l'espace collaboratif pour entreprendre



Le Lab, pôle d'entreprises d'Agglopolys, situé à Blois, regroupe sur un même lieu une pépinière d'entreprises, un espace de coworking et un hôtel d'entreprises. Le tout, avec un animateur sur site et des événements réguliers consacrés à l'entrepreneuriat et au numérique.

Le Lab organise aussi des ateliers, des formations et des conférences ouverts aux habitants d'Agglopolys.

En y louant des bureaux, ateliers, locaux mixtes et salles de réunion, vous bénéficiez de prestations clé en main : très haut débit par fibre optique, espaces détente et repas, conciergerie, parking privé...

Pépinière

La pépinière soutient les créateurs d'entreprises en leur offrant, en plus d'une solution d'hébergement à tarif attractif, un accompagnement personnalisé (conseil, suivi d'activité). La vie en pépinière permet aux entreprises d'échanger, de s'entraider, d'étoffer leurs réseaux.

Coworking

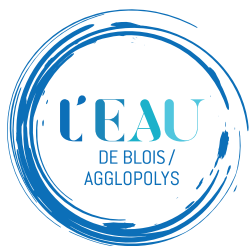
Le coworking est un espace de travail partagé, permettant aux entrepreneurs nomades, indépendants ou télétravailleurs de se retrouver dans un cadre professionnel et convivial.

Hôtel d'entreprises

L'hôtel d'entreprises héberge les entreprises matures ou en développement.

3/5 rue Roland Garros à Blois
Tél. 07 85 66 83 23 - 02 54 74 72 21
lelab.agglopolys.fr





L'EAU DE BLOIS/AGGLOPOLYS

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Agglopolys, la Communauté d'agglomération de Blois, assure en lieu et place des communes, le service d'eau potable, soit directement avec l'Eau de Blois/Agglopolys, soit par l'intermédiaire de représentants dans des syndicats d'eau potable.

L'Eau de Blois/Agglopolys a pour mission la production, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable :

- Assurer l'entretien, la maintenance, le renouvellement des réseaux, ouvrages, équipements ;
- Contrôler la qualité de l'eau, du service rendu de manière générale ;
- Assurer la relation avec les usagers (gestion des abonnements, relève, facturation et recouvrement, information...);
- Investir, adapter le patrimoine aux besoins, au contexte réglementaire et aux évolutions techniques.

Communes concernées : Blois, Candé-sur-Beuvron, Chailles, Champigny-en-Beauce, Chaumont-sur-Loire, Cheverny, Cour-Cheverny, Fossé, Françay, Herbault, Marolles, Molineuf, Orchaie, Rilly-sur-Loire, Saint-Gervais-la-Forêt, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Santenay, Seur, Villebarou.

Contact : Eau de Blois/Agglopolys



0 806 000 139 (coût d'un appel local) aux heures d'ouverture du service clientèle + 24h/24 pour les urgences techniques.

ou



eau@agglopolys.fr
eaudeblois.agglopolys.fr

L'EAU POTABLE EST PRÉCIEUSE, ÉCONOMISONS-LA !

Les bons gestes pour réduire sa facture et protéger la planète



Choisir les bons outils !
M'équiper d'une douchette économe, d'une chasse d'eau double touche, de mousseurs



Chaque geste compte !
Lave-linge / lave-vaisselle toujours plein en mode éco



Réparer les fuites !
Contrôler ma consommation nocturne. Un robinet qui goutte, c'est un robinet qui coûte !



Laver ma voiture en station de lavage qui recycle l'eau



Utiliser les piscines publiques !
Une piscine privée de 40m³, c'est un an de consommation d'eau potable pour une personne



Chaque geste compte !
Une douche rapide plutôt qu'un bain.
Couper l'eau pendant le savonnage

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : BESOIN D'UN RACCORDEMENT OU D'UN DÉBOUCHAGE ?

Vous êtes concerné par l'assainissement collectif si votre habitation est raccordée à un réseau d'assainissement. Le plus souvent, ces habitations sont situées dans les milieux urbanisés ou d'habitats regroupés.

Agglopolys gère au quotidien les lagunes, les stations d'épuration, l'entretien du réseau public et des branchements, réalise les études et les travaux des postes de refoulement, des stations d'épuration, des extensions et des améliorations du réseau public... Objectif : assurer un rejet de qualité des eaux usées traitées vers le milieu naturel.

Services aux particuliers

Pour toutes vos demandes (obstruction de canalisations situées sous le domaine public jusqu'en limite de propriété,

demande de raccordement...), contactez le 0806 000 139.

L'entretien de la partie du branchement situé en domaine privé est entièrement à la charge du propriétaire.

Pour connaître les tarifs (branchements, redevance et participation pour le financement de l'assainissement collectif) : agglopolys.fr

Contact : Agglopolys - Hôtel d'Agglomération

1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois

Tél. 0806 000 139 | assainissement@agglopolys.fr



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : AGGLOPOLYS VOUS ACCOMPAGNE

Conseil et accompagnement

Le SPANC conseille et accompagne au quotidien les usagers dans la construction et l'entretien de leur assainissement non collectif pour leur permettre de disposer d'une installation durable et adaptée :

- Sensibilisation des propriétaires d'installations obsolètes à la réhabilitation
- Nécessité et obligation d'entretien
- Aides financières pour la réhabilitation
- Accompagnement de ceux qui désirent s'inscrire dans une démarche de protection de l'environnement en réhabilitant leur installation.

Contrôle

Il a également des missions de contrôle des installations, conformément à la réglementation en vigueur : lors du dépôt des permis de construire (maisons neuves) ou en cas de réhabilitation d'assainissements obsolètes, le SPANC, avec les services du Conseil départemental de

Loir-et-Cher, vérifie et valide les projets d'assainissement. Durant les travaux, l'usager a obligation d'informer Agglopolys de l'avancement des travaux afin que le technicien du Conseil départemental passe vérifier leur bonne exécution par rapport au projet validé.

Coût des interventions

Les contrôles de conception et de réalisation, ainsi que le diagnostic de vente (désormais obligatoire lors de la vente d'un bien), sont facturés au propriétaire. Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien revient à l'occupant. Le coût des interventions est révisé au 1^{er} janvier de chaque année.

Pour connaître le tarif en vigueur : agglopolys.fr

Contact : Agglopolys - Hôtel d'Agglomération
1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois
Tél. 0806 000 139 – assainissement@agglopolys.fr

EAUX USÉES : LES BONS GESTES

Comment entretenir mon installation ?

Afin de préserver l'état de mon installation, ainsi que l'environnement, un entretien régulier est essentiel :

- Fosse septique / Fosse toutes eaux : une vidange complète doit être effectuée par une entreprise agréée tous les 4 ans en moyenne.
- Pré-filtre : nettoyage 2 fois / an environ.
- Bac dégraisseur : retrait des graisses flottantes tous les trimestres et vidange complète 2 fois / an.
- Pompe de relevage : nettoyage 1 à 2 fois / an.

Quelles sont les bonnes pratiques ?

Afin de garantir la longévité de mon installation, je ne dois pas déverser dans les canalisations (lavabo, évier, toilettes...) :

- Huiles (vidange, friture) : je les dépose à la déchetterie.
- Produits dangereux (peintures, liquides corrosifs, solvants...) : je les dépose à la déchetterie.
- Médicaments : je les rapporte à mon pharmacien.
- Déchets solides (mégots de cigarettes, lingettes, protections hygiéniques, préservatifs) : je les jette à la poubelle.



AVEC AGGLOPOLYS, JE ME DÉPLACE À VÉLO ET À PIED !

La communauté d'agglomération de Blois encourage les modes de déplacements doux, pour vous aider à lâcher le volant au profit du guidon et de la marche à pied !

Je loue un vélo à assistance électrique sans contrainte

Profitez d'un vélo électrique de location à partir de 135 euros*/ an seulement, (*avec la prise en charge de la moitié du prix de l'abonnement par votre employeur, obligation légale). La location peut se faire à l'année, au mois ou au trimestre et comprend deux entretiens préventifs par an dont le changement de batterie si nécessaire.

Location Azalys	1 mois	3 mois	1 an
Abonné Azalys	30 €	60 €	180 €
Non-abonné	45 €	90 €	270 €

Pour les étudiants: - 50%.

Les vélos de location, de marque française, ont une transmission à cardan très fiable, sans salissure ni déraillement possibles.

Contact jusqu'au 31 décembre 2020 :

Agence Azalys – 3 rue du commerce à Blois
Tél. 09 693 693 41 (prix d'un appel local).

Contact à partir du 1er janvier 2021 :

indiqué sur agglopolys.fr



J'achète un vélo électrique à moindre frais

Dans le réseau de magasins partenaires, 25% du prix du vélo est pris en charge par Agglopolys (soit jusqu'à 400€ remboursés). Deux subventions possibles par foyer. Démarche dématérialisée en ligne : agglopolys.fr

Je dis adieu au péage et j'adopte le train + vélo

Un garage à vélo sécurisé (50 places) est à disposition en gare de Blois pour permettre aux actifs de se rendre facilement de la gare à leur lieu de travail. Abonnement mensuel : 8€ / Trimestriel : 15€ / Annuel : 40€.

Contact : Stationéo, 2 av Gambetta à Blois.

Tél. 02 54 70 58 30.



Coup de pouce vélo !

Afin d'encourager les Français à se mettre au vélo, mode de transport privilégié dans le contexte de crise sanitaire et de période de distanciation sociale, le gouvernement a pris des mesures faisant la part belle à la petite reine :

- Le **Coup de Pouce "Réparation"** offre une prise en charge jusqu'à 50€ pour la remise en état d'un vélo au sein du réseau des réparateurs référencés sur la plateforme coupdepoucevelo.fr.

- Le **Coup de Pouce "Remise en selle"** offre la prise en charge d'une séance d'accompagnement à l'usage du vélo (prise en main, circulation en ville, itinéraire adapté...) au sein du réseau des vélo-écoles (référencées sur la plateforme coupdepoucevelo.fr).

Le programme Coup de pouce vélo fonctionne jusqu'au 31 décembre 2020.

Géovélo

Cette application est disponible gratuitement sur votre smartphone pour le territoire d'Agglopolys, sur App Store & Google play.

- **Navigation** - L'application fonctionne comme un GPS et vous guide en temps réel lors de vos trajets. Vous pouvez signaler une erreur cartographique, un aménagement urbain qui n'a pas été mis à jour ou des problèmes de voirie et ainsi contribuer à l'amélioration de Geovelo et du réseau cyclable.
- **Itinéraire** - Calculez des itinéraires adaptés à votre pratique, du parcours le plus rapide au plus sécurisé. L'application choisit en priorité les pistes, les bandes cyclables

et les rues peu passantes pour vous assurer confort, sécurité et tranquillité.

- **Statistique** - Mois par mois, suivez vos statistiques : kilomètres parcourus, temps d'activité, calories consommées, vitesse moyenne, etc.
- **Découverte** - L'application vous propose des balades urbaines et la découverte des plus beaux paysages.

Les services Géovélo sont disponibles également via les sites internet geovelo.fr ou agglopolys.fr



J'adopte la carte papier « L'Agglo à vélo »

Cette carte des itinéraires cyclables permet aux cyclistes de découvrir les raccourcis possibles en passant par les parcs, passerelles, tunnels cyclo-piétons et de visualiser davantage les continuités cyclables et les trajets les plus sécurisés sur le territoire d'Agglopolys.

Obtenez cette carte papier sur simple demande auprès d'Agglopolys : mobilites@agglopolys.fr.

Elle est aussi téléchargeable sur agglopolys.fr

Et si vous lanciez une ligne Carapattes ?



Les Carapattes sont un dispositif de ramassage scolaire qui s'effectue à pied, encadré par des parents et/ou grands-parents volontaires. Il permet de fournir aux écoliers un mode de transport sain, convivial et sécurisé.

A tout moment, la direction d'une école ou des parents d'élèves peuvent contacter Agglopolys pour les accompagner tout au long de leur démarche. Si les conditions sont réunies (nombre minimum d'enfants, d'accompagnateurs, faisabilité/sécurité du trajet...), une réunion est organisée par Agglopolys pour mettre en place le circuit avec les acteurs concernés et fournir le matériel de sécurité (gilets et brassards fluorescents).

Informations et contact

Direction Mobilités d'Agglopolys
02 54 56 49 95

POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES, LE VÉLO est mon geste barrière

COVID-19



Réduit le risque de contamination par contact avec les surfaces



Évite l'engorgement de nos villes



Offre une activité physique régulière, renforce le système immunitaire, réduit les risques de diabète et de surpoids



Améliore la qualité de l'air



Soulage les axes forts et allège les transports en commun

Le code de la route évolue !

Depuis quelques années, le code de la route a connu de nombreuses évolutions, notamment pour améliorer la sécurité en ville et mieux protéger les plus fragiles : les piétons et les cyclistes. Zoom sur quatre d'entre elles.

Chevaucher la ligne blanche pour dépasser un cycliste, c'est possible !



Vous êtes derrière un cycliste, vous souhaitez le dépasser, mais il y a une ligne continue...

Vous êtes autorisé à chevaucher cette ligne pour effectuer son dépassement, sous réserve que vous puissiez le faire sans danger (conditions de visibilité satisfaisantes, manœuvre à effectuer dans un temps bref, respect de la distance de sécurité par rapport au cycliste). Seul le chevauchement est autorisé et non le franchissement complet.

Sens interdit, sauf cycliste !



Automobilistes, dans de nombreuses rues à sens unique, vous êtes peut-être surpris de croiser un cycliste circulant face à vous...

Si la rue est à double-sens cyclable, cela est normal puisqu'il s'agit alors d'une rue autorisée dans les deux sens pour les cyclistes tout en restant à sens unique pour les autres véhicules. Le panneau « sauf vélo » ajouté sous le panneau sens interdit permet aux cyclistes de circuler en sens inverse. Cet aménagement devient de plus en plus courant. Il est même la règle dans les zones 30 et autres rues limitées à 30, les zones de rencontre et les aires piétonnes.

Zone 30 : des rues plus sûres, un cadre de vie plus agréable



En zone 30, la vitesse est limitée à 30 km/h. Les rues sont aménagées en cohérence avec cette limitation : elles comportent généralement des trottoirs pour les piétons et une chaussée où cohabitent les autres usagers. Toutes les rues sont en principe à double sens pour les cyclistes.

En abaissant la vitesse de 50 à 30 km/h, on diminue de façon considérable le nombre et la gravité des accidents. Le bruit est aussi réduit.

En zone 30, automobilistes, ralentissons, soyons attentifs aux « priorité-à-droite », souvent plus fréquentes dans ces secteurs.

Le cédez-le-passage cycliste aux feux



Les petits panneaux triangulaires avec un vélo jaune sur certains feux tricolores sont destinés aux cyclistes. Cette signalisation leur permet de franchir le feu rouge pour s'engager dans les directions indiquées par les flèches, sous réserve de céder le passage à tous les usagers qu'ils croisent, en particulier les piétons.

Cette mesure facilite la circulation du cycliste ; son trajet en ville devient plus fluide et plus rapide. Elle lui permet aussi de s'engager au moment le plus opportun et ainsi de se soustraire à des situations dangereuses, comme se trouver dans l'angle mort d'un véhicule qui tourne.

Automobilistes et piétons, ne soyons pas surpris si un cycliste franchit un feu rouge : en présence de cette signalisation, il le fait en toute légalité.

AZALYS, UNE OFFRE DE TRANSPORT COMPLÈTE

Azalys, ce sont des lignes régulières de bus, mais aussi du transport scolaire, une offre de transport à la demande, ou encore une offre pour les personnes à mobilité réduite. Le tout, avec des tarifs attractifs.

Dans le cadre du renouvellement du contrat de délégation de service public (DSP) des transports en commun Azalys pour la période 2021/2029, **le réseau sera modifié au 1^{er} septembre 2021.**

7 lignes sur le coeur d'agglomération

Les lignes A, B, C, D, E, F et G desservent Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Vineuil et Villebarou. Elles fonctionnent du lundi au samedi toute l'année, sauf la ligne G qui fonctionne du lundi au vendredi. Les lignes B, C et D circulent également les dimanches et jours fériés (hors 1^{er} mai).

Une navette de centre-ville à Blois

La navette électrique gratuite de centre-ville, circulant du lundi au samedi (hors jours fériés), avec un passage toutes les 13 minutes, dessert dorénavant le quartier Vienne également (15 arrêts desservis en tout).

CONNAITRE LES HORAIRES DE BUS EN TEMPS RÉEL !

1. En flashant le QR Code à l'arrêt de bus

2. Par SMS au 31014 (coût d'un SMS normal)

Envoyer azalys suivi du n° de l'arrêt et éventuellement la lettre de la ligne utilisée. Ajouter un espace entre le code de l'arrêt et la lettre de la ligne utilisée.

3. Par téléphone au 02 900 800 45 (prix d'un appel local) Utiliser les équivalences suivantes :

Ligne A=1 / Ligne B=2 / Ligne C = 3 / Ligne D = 4 / Ligne E = 5 / Ligne F = 6 / Ligne G = 7
Navette de centre-ville = 8

4. En consultant le site internet d'AZALYS azalys-blois.fr ou en téléchargeant le widget.

10 lignes du réseau Rémi au tarif du réseau Azalys

Certaines communes d'Agglopolys sont également desservies par le réseau Rémi du Conseil régional Centre-Val de Loire. Ces lignes ne sont pas réservées aux scolaires. Elles peuvent être empruntées avec les tickets et abonnements du réseau Azalys, sur le périmètre d'Agglopolys.

Consultez les lignes Rémi sur le site : www.remi-centrevaldeloire.fr.

Les lignes scolaires

35 lignes scolaires numérotées S1, S2, etc, desservent les établissements de Blois, le collège Marcel-Carné à Vineuil et le collège Joseph-Crocheton à Onzain. Ces lignes fonctionnent du lundi au vendredi en période scolaire. Elles ne sont pas uniquement réservées aux scolaires.

Retrouvez ces lignes sur www.azalys-blois.fr.

Pour des déplacements tôt le matin ou tard le soir, optez aussi pour Azalys !

Du lundi au vendredi, Azalys vous emmène au centre-ville de Blois et à la gare SNCF tôt le matin, **depuis n'importe quel arrêt des lignes A à G.** Pour cela, il suffit de réserver au 09 693 693 41, au plus tard la veille avant 17h (et le samedi pour le lundi matin).

Lieu d'arrivée	Du lundi au vendredi, heure d'arrivée
Gare SNCF	6h25
Denis Papin	6h30

Service du soir depuis Denis Papin et Gare SNCF

Le soir, repartez du centre-ville de Blois et de la gare SNCF **vers n'importe quel arrêt des lignes A à G.** Pas besoin de réserver ! Il suffit d'indiquer votre arrêt de descente au conducteur lorsque vous montez dans le bus.

Lieu de départ	Heures de départ, du lundi au samedi		
Denis Papin	20h25	21h20	22h25
Gare SNCF	20h30	21h25	22h30
Lieu de départ	Heures de départ, dimanches et jours fériés (hors 1 ^{er} mai)		
Denis Papin	19h10		
Gare SNCF	19h15		

Service du soir depuis Cap Ciné

Les vendredis et samedis soirs toute l'année, profitez d'une dernière séance de cinéma ou d'un restaurant. Azalys vous remmène chez vous ! 3 départs vers n'importe quel arrêt des lignes A à G : **22h15, 23h15, 00h15.** Pas besoin de réserver ! Il suffit d'indiquer au conducteur votre arrêt de descente lorsque vous montez dans le bus.

Résago : le transport à la demande

Résago permet d'effectuer des déplacements du domicile (prise en charge sur le domaine public) vers un ensemble de points de destination.

Pour Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Saint-Gervais-La-Forêt et Vineuil, ce service est accessible à toutes les personnes qui habitent à plus de 500 mètres à vol d'oiseau d'un arrêt des lignes fortes A, B, C, D et E du réseau AZALYS. Pour toutes les autres communes d'Agglopolys, il est ouvert à tous les habitants.

Les 16 points de destination :

- Centre-ville de Blois (Denis-Papin, République, centre administratif)
- Gare SNCF de Blois
- Centre hospitalier de Blois
- Polyclinique de La Chaussée Saint-Victor
- Agl'Eau
- Cap'Ciné
- Bowling World
- Le Parc des Mées
- La Chrysalide (Vineuil)
- Centre Commercial «La Salamandre»
- Centre commercial «Blois 2»
- Centre commercial «La Renaissance»
- Gare SNCF d'Onzain
- Centre-ville d'Onzain

Les horaires

Heures d'arrivée aux points d'arrêts (trajet aller), à plus ou moins 10 minutes :

Du lundi au samedi			
9h	10h30	14h	15h30
Dimanche et jour férié (sauf 1 ^{er} mai)			
/	10h30	/	15h30

Heures de départ des points d'arrêts (trajet retour) :

Du lundi au samedi			
11h	12h30	16h	18h
Dimanche et jour férié (sauf 1 ^{er} mai)			
/	12h30	/	18h

Tarifs Résago

Pass Résago 1 trajet : 2,50 €

Pass Résago solidaire 1 trajet (quotient familial inférieur à 650) : 1,25 €

La réservation de Résago

Pour réserver son transport RESAGO, il suffit d'appeler le 09 693 693 41 (prix d'un appel local) ou de remplir le formulaire en ligne sur le site d'Azalys : azalys-blois.fr Le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à :

- 17h la veille du transport
- Le samedi jusqu'à 17h pour les courses du dimanche et du lundi

Handigo

Handigo est un service de transport sur réservation destiné aux personnes à mobilité réduite. Il permet de se déplacer de porte à porte, grâce à un véhicule adapté, sur tout le territoire d'Agglopolys en substitution des lignes régulières de transport des voyageurs. Il fonctionne de 7h à 19h du lundi au samedi et de 9h à 19h les dimanches et jours fériés (hors 1^{er} mai).



© Pashrash

Handigo, pour qui ?

Handigo est accessible de plein droit aux personnes en fauteuil roulant. Il est également accessible aux personnes semi-valides après validation par une commission d'accès (une journée d'inscription est organisée tous les deux mois à cette fin).

Réservations

Une fois votre inscription au service validée par la commission d'accès, vous pouvez réserver votre transport au 09 693 693 41 (du lundi au samedi de 7h à 19h) ou sur azalys-blois.fr

Les réservations pour les trajets domicile-travail et rendez-vous médicaux doivent être effectuées 48h ouvrables à l'avance, et jusqu'à une semaine à l'avance.

Pour les autres trajets, le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à :

- 17h la veille du transport
- le samedi jusqu'à 17h pour un transport le dimanche ou le lundi matin

Les tarifs sont identiques à ceux du réseau Azalys (ex. Pass 1h : 1,25€)

Tarifs (lignes régulières Azalys et du réseau Rémi, services du matin et du soir, Handigo)

Pass 1 heure : 1,25 €

Pass occasionnels

- Pass 2 x 1H : 2,30 €
- Pass 10 x 1H : 10,60 €
- Pass 24 H : 3,20 €

Abonnements mensuels

- - 26 ans : 18,60 €
- 26/69 ans : 30 €
- 70 ans et + : 19,50 €
- Tarification solidaire (quotient familial inférieur à 650) : de 3€ à 15€/mois.

Le Pass liberté

Le Pass Liberté vous permet de voyager librement, sans abonnement ni monnaie et à tarif préférentiel !

Vous prenez le bus assez souvent mais pas suffisamment pour souscrire un abonnement mensuel ou annuel, vous n'avez jamais de monnaie sur vous, le nouveau Pass Liberté est fait pour vous !

Le principe

A chaque montée dans le bus, vous validez votre carte « Pass Liberté ».

Vous serez prélevé, en différé, de la somme des trajets effectués, directement sur votre compte. Vous voyagez et payez après.

Le Pass Liberté dans le détail

- Librement : paiement différé, par prélèvement automatique (Ex. : vous êtes prélevé le 5 novembre pour les voyages effectués du 1^{er} au 30 septembre).
- Sans abonnement : l'adhésion est gratuite et sans engagement sur la durée. Seulement 2 € vous seront demandés pour créer votre carte sans contact.
- Sans monnaie : plus besoin de prévoir de la monnaie à bord du bus. Vous payez après coup les voyages effectués.
- À tarif préférentiel : vous payez 1,06 € par voyage (1 heure de déplacement), au lieu de 1,25 € pour un Pass 1h.

Points de vente des titres de transport

Vous pouvez acheter vos titres de transport dans une vingtaine de points de vente répartis sur tout le territoire d'Agglopolys ! En plus de l'agence commerciale située 3 rue du Commerce à Blois, retrouvez la liste des dépositaires pour acheter ou recharger tous vos titres de transport Azalys sur le site internet azalys-blois.fr.

CALCUL DE VOTRE ITINÉRAIRE

Pour trouver votre trajet personnalisé, rendez-vous sur azalys-blois.fr ! Un module vous permet de trouver le trajet le plus rapide, avec le moins de correspondance ou le moins de marche à pied, selon vos souhaits !



Pashrash ©

Voyager dans toute la région avec JV-Malin

Les titres de transport identifiés sur une face « JV Malin » sont le fruit d'un travail de l'ensemble des autorités organisatrices de transports de la région Centre-Val de Loire. Ils garantissent une inter-opérabilité des systèmes billettiques permettant de charger des abonnements de bus et des titres SNCF, ceux du réseau Fil Bleu de Tours, TAO d'Orléans, Filibus de Chartres et du réseau Azalys. A terme, les usagers pourront emprunter l'ensemble des modes de transports publics de la région avec ce système.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, DÉCHETTERIES, COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte des déchets ménagers est assurée sur votre commune par la Communauté d'agglomération de Blois.

La collecte des ordures ménagères

Dans votre commune, le jour de collecte est le xxxxxxxx.

Elle s'effectue en porte à porte, le matin de 5h à 12h30, à l'aide de bacs roulants. Le bac doit être sorti la veille de la collecte à partir de 19h.

Une fois collecté, le bac doit être retiré de la voie publique dès que possible pour ne pas entraver la circulation des piétons et des véhicules.

Le bac ne doit pas comporter de déchets verts, de gravats, de déchets toxiques, de déchets électroniques, de déchets liquides, de cendres. Ces déchets doivent être apportés à la déchetterie.



Pour des raisons d'hygiène, il est conseillé de mettre les déchets dans des sacs fermés avant de les déposer dans le bac. Les sacs, cartons et autres déchets déposés autour du bac ne seront pas collectés.

Chaque foyer est doté d'un bac mis à disposition par la Communauté d'agglomération de Blois, qui assure un service gratuit de maintenance en cas de casse ou de détérioration.

L'entretien et le nettoyage du bac sont de la responsabilité des habitants.

Les jours fériés

La collecte est maintenue les jours fériés, sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

La collecte de ces jours fériés est reportée au lendemain.

En conséquence, les collectes des jours suivants sont décalées d'une journée, sur tout le territoire, jusqu'au samedi inclus.

Les déchets recyclables

Ils sont à déposer dans les Points Tri répartis sur l'ensemble du territoire.

Trois types de conteneurs sont à disposition pour trier :

- les bouteilles, pots et bocaux en verre.
- les journaux-magazines, les catalogues et annuaires, les lettres et impressions, les enveloppes blanches, les petits cartons (boîte de céréales, paquet de gâteaux, carton entourant les produits laitiers, boîtes à chaussures, etc...) et les briques alimentaires.
- les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes et canettes métalliques, les aérosols et barquettes en aluminium.

Astuces !

- Pensez à compacter vos bouteilles en plastique et aplatis vos cartons : moins volumineux, ils rempliront ainsi moins vite le conteneur de tri !
- Les cartons de moyenne et grande taille (emballages de meubles, d'électroménager, de jouets...) doivent être apportés à la déchetterie. Il est interdit de les jeter dans les Points Tri. En effet, ces cartons gênent le remplissage et le vidage des conteneurs de tri.
- Déposez les emballages en vrac : s'ils sont enfermés dans des sacs ou imbriqués, ils ne seront pas recyclés.
- Ne les rincez pas, il suffit de bien les vider.



Les déchetteries

Les déchets végétaux, déchets encombrants, métaux, cartons, gravats, équipements électriques et électroniques, meubles, déchets issus du bricolage et du jardinage, huile de vidange, huile de friture, piles et accumulateurs, batteries, radiographies, cartouches d'encre, téléphones portables, lunettes sont à apporter en déchetterie, **dans la limite de 1m³ par jour**. L'accès est gratuit sur simple présentation d'un justificatif de domicile.

Sont interdits :

- les pneus, les extincteurs, les bouteilles de gaz (retour fournisseur),
- médicaments (retour pharmacie),
- l'amiante (entreprises spécialisées).

Si vous ne pouvez pas vous rendre en déchetterie ou si vos déchets sont trop lourds et volumineux, Agglopolys propose un service payant d'enlèvement d'objet à domicile ou de location de bennes (tarifs sur agglopolys.fr).

Des bornes Habit Box



Mêmes usés, déchirés ou abîmés, les textiles ont de l'avenir. Glissez-les, propres, secs et en sacs fermés dans l'une des 80 « Habit box » réparties sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys ! Une nouvelle vie leur sera offerte (don, réparation, recyclage).

Retrouvez la liste des Habit box sur agglopolys.fr

Réduisons nos déchets !

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! Aussi, pour réduire le poids et la nocivité de nos poubelles, repensons nos comportements et nos pratiques de consommation. Par exemple :

Les déchets verts, c'est bon pour la terre !

Pour limiter vos déplacements en déchetterie, pensez à réutiliser vos déchets végétaux à domicile !

Le compostage permet de transformer les déchets de jardin et de cuisine en engrais naturel.

Le broyage fournit un paillage utile au sol et aux plantations (rétention de l'humidité, production d'humus).

Pour commander un composteur et/ou louer un broyeur, **renseignez-vous auprès du Syndicat de traitement des déchets ValEco au 02 54 74 62 53 ou sur valeco41.fr**



Dites Stop au gaspillage alimentaire !

Chaque année, en France, nous jetons en moyenne près de 20 Kg de nourriture par personne, dont 7 Kg d'aliments encore emballés ! Des gestes simples permettent de réduire le gaspillage alimentaire :

- acheter et cuisiner les bonnes quantités ;
- congeler ou accommoder les restes ;
- être vigilant sur les dates de péremption ;
- bien conserver ses aliments.



Consignes spéciales Covid-19

- Pour réduire la quantité de nos déchets, privilégions les masques en tissu lavables !
- Les masques jetables, assemblages de plusieurs textiles plastiques non tissés et de bandes élastiques (et parfois même de pièces en métal pour pincer le contour du nez), ne sont pas destinés au recyclage.

Alors, adoptez les bons gestes face au coronavirus :

- Jetez vos mouchoirs à usage unique, gants, masques de protection et lingettes de nettoyage dans un sac hermétique et placez-le dans un sac-poubelle. Il est recommandé de stocker ces déchets pendant 24h.
- Pensez à bien fermer vos sacs-poubelles avant de les placer dans les conteneurs à ordures ménagères.

Dépôts sauvages : c'est interdit !

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Abandonner des sacs, des cartons, des matelas, et autres déchets dans la nature, sur le trottoir, en bas des immeubles, et même à côté des conteneurs de tri, est considéré comme un dépôt sauvage. Le Code Pénal prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 1500€ (article R.635-8).



Le saviez-vous ?

Les artisans et commerçants s'engagent aussi dans la réduction de leurs déchets !

Une centaine de professionnels des métiers de l'alimentaire (boulangers, charcutiers, restaurateurs, traiteurs...) ont mis en œuvre des actions concrètes pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. Compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, réemploi et réparation font désormais partie de leur pratiques quotidiennes !

Consultez la liste des professionnels labellisés Ecodéfis sur agglopolys.fr



Pour toute question : agglopolys.fr (rubrique infos pratiques/collecte des déchets). Tél. 02 54 58 57 57.

LA FOURRIÈRE ANIMALE

Vous avez perdu votre animal ou vous voulez signaler un animal errant ? Ayez le réflexe Agglopolys.

Rechercher un animal

Si vous avez perdu votre animal, il se trouve peut-être déjà à la fourrière sans avoir pu être identifié, faute de tatouage ou de puce électronique. Contactez alors la société SACPA au 02 54 74 16 73 en décrivant l'animal (race, sexe, âge, tatouage, puce, etc.) et en mentionnant l'endroit précis, ainsi que la date et l'heure où il a été perdu. N'oubliez pas de laisser vos coordonnées afin que l'on puisse vous recontacter !

Récupérer son animal

Contactez la fourrière animale pour prendre rendez-vous du lundi au vendredi (9h-10h30 / 16h30-17h30) ou le samedi (9h-10h). Une pièce d'identité et le certificat d'identification de l'animal vous seront demandés et vous devrez vous acquitter de certains frais pour récupérer votre animal.



Signaler un animal errant

Contactez votre mairie ou Agglopolys au 02 54 90 35 35 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le mercredi de 8h30 à 17h). En dehors de ces horaires, adressez-vous à la police nationale ou à la gendarmerie de votre secteur.

Les animaux récupérés par la fourrière :

- chiens en divagation,
- chats errants blessés
- nouveaux animaux de compagnie (NAC) et autres, après avis d'Agglopolys,
- cadavres d'animaux (chien, chat, gibier < 40kg).

Tarifs 2020 (tarifs révisibles tous les ans)

- Capture et conduite de l'animal à la fourrière : 50,18 € (frais doublés dès la 2^e capture/animal récidiviste)
- Garde en fourrière : 25,10 € par jour
- Identification éventuelle : 57,78 €
- Frais de vétérinaire éventuels (soins, etc.)

Les chats dans l'agglomération

Les chats bien portants trouvés dans la rue ne sont pas pris en charge par la fourrière animale d'Agglopolys.

Le rôle du propriétaire de l'animal

- Les chats nés après le 1^{er} janvier 2012 doivent être **identifiés**.
- La **stérilisation** est fortement recommandée pour prévenir la prolifération incontrôlée des chats.
- Certains **vaccins** sont obligatoires si l'animal doit voyager à l'étranger.

Contacts utiles :

- Association *Ecole du chat* de Blois : 06 81 28 80 93.
- Association *Chats libres en Loir-et-Cher* : 06 62 22 50 63.
- SPA de Sassay : 02 54 79 57 85

**Contact : Agglopolys - Service Santé Sécurité Accessibilité
Hôtel d'agglomération - 1 rue Honoré de Balzac à Blois
Tél. 02 54 90 35 35 - ssa@blois.fr**

ADRESSE DE LA FOURRIÈRE

Rue des Prés d'Amont - 41000 Blois (enceinte de la déchetterie Blois Sud, près du lycée horticole)

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi : 9h-10h30 et 16h30-17h30
Samedi : 9h-10h

Appeler au préalable au 02 54 74 16 73 pour prendre rendez-vous

LES BIBLIOTHÈQUES D'AGGLOPOLYS : UN ACCÈS GRATUIT

La Bibliothèque Abbé-Grégoire et la Médiathèque Maurice-Genevoix à Blois, ainsi que la Médiathèque de Veuzain/Agglopolys sont ouvertes à tous les habitants d'Agglopolys. Il n'est pas nécessaire d'être abonné pour venir sur place lire, écouter de la musique, participer à une rencontre, assister à la lecture d'un conte ou à un concert, visiter une exposition...

Des documents en tous genres

- **Les livres et la presse** : livres, journaux, magazines, BD et mangas, textes enregistrés, livres en gros caractères, méthodes de langue, livres en langues étrangères, partitions, documents patrimoniaux...
- **Le multimédia** : films, liseuses, CD, vinyles, jeux vidéo.
- **Les ressources en ligne** : pour les abonnés, sur le site internet des bibliothèques, livres à télécharger, cinéma (téléchargement ou streaming), presse, plateforme d'autoformation.

Des services

Internet (wi-fi) : postes informatiques pour naviguer sur internet, utiliser les logiciels de bureautique ou d'autoformation. Ouvert à tous et gratuit pour les abonnés.

- **Initiations en informatique** : gratuites et ouvertes à tous sur réservation.
- **Ecrivain public** : une aide pour les courriers professionnels, pratiques ou administratifs. Gratuit et sur inscription.
- **Aide aux devoirs** : les mardis et jeudis à la Médiathèque Maurice-Genevoix
- **Accueil des groupes et des classes** sur rendez-vous.

24h/24 et 7J/7

- **Sur internet** : interroger le catalogue des bibliothèques, utiliser les ressources en ligne, recevoir des informations personnalisées, connaître les nouveautés, suivre ses emprunts ou réserver des documents sur bibliotheques.agglopolys.fr
- **La boîte à retours** : située à l'extérieur de chaque bibliothèque, cette boîte sécurisée permet de rendre à tout moment les documents empruntés.

Des rencontres et rendez-vous

Pour enfants, jeunes, adultes. Consultez le programme culturel sur place et sur l'agenda du site internet des bibliothèques : bibliotheques.agglopolys.fr
Recevez des informations personnalisées.

Prix Emmanuel-Roblès

Un prix littéraire du premier roman attribué chaque année par 600 lecteurs du territoire.

Les abonnements

S'il n'est pas nécessaire d'être abonné pour bénéficier sur place de l'offre des bibliothèques, il faut l'être

pour emprunter des documents chez soi et utiliser les ressources en ligne.

L'abonnement pris dans une bibliothèque est valable pour les trois bibliothèques.

Jusqu'à 25 ans, l'abonnement est gratuit.

Abonnement (12 mois) : 15 € - Gratuit*

15 imprimés (livres, presse, partitions) + 1 liseuse + 10 CD + 2 vinyles + 5 DVD + 1 jeu vidéo. Ressources numériques en ligne et dans les bibliothèques, accès internet dans les bibliothèques.

Abonnement internet : gratuit

* Moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation d'adulte handicapé, de la pension d'invalidité, de la carte d'invalidité, du passeport culturel étudiant et du Fonds National de Solidarité.

Horaires d'ouverture

Les horaires changent durant l'été (juillet-août).

Bibliothèque Abbé-Grégoire

4-6 place Jean Jaurès à Blois - Tél. 02 54 56 27 40

Lundi, mardi, vendredi : 13h-18h30

Mercredi : 10h-18h30 ; samedi : 10h-18h

Jeudi : seule la bibliothèque universitaire est ouverte

Médiathèque Maurice-Genevoix

Rue Vasco de Gama à Blois - Tél. 02 54 43 31 13

Mardi, jeudi, vendredi : 14h-18h

Mercredi et samedi : 10h-13h et 14h-18h

Fermeture : lundi

Médiathèque de Veuzain/Agglopolys

3 rue du Vieux Moulin à Veuzain-sur-Loire - Tél. 02 54 20 78 00

Mercredi et samedi : 9h-12h et 14h-18h

Jeudi : 14h-19h

Fermeture : lundi, mardi et vendredi



©Thierry Bourgoïn

LES PISCINES D'AGGLOPOLYS

Animations, apprentissage, détente... Les piscines d'Agglopolys offrent tous les plaisirs de l'eau !

Conditions d'accès liées à la Covid-19 : cf. agglopolys.fr et agl-eau.fr

La piscine Tournesol

Animations : à l'année, au trimestre ou à la séance !

Consultez le programme des animations (agglopolys.fr) : certaines activités sont possibles à la séance ou au trimestre (aquabike, aquaphobie, perfectionnement adulte..).

Nouveau ! Aquabike libre : location à la demi-heure (les dimanches de 8h30 à 10h30 et tous les jours des petites vacances scolaires de 10h à 11h).

Horaires d'ouverture

Fermeture de la caisse 30 minutes avant les horaires de fermeture indiqués.

Période scolaire

- Lundi : 11h30-13h45
- Mardi, jeudi et vendredi : 11h30-13h45 / 17h30-19h45
- Mercredi : 11h30-13h45 / 15h-18h15
- Samedi : 14h30-19h45
- Dimanche : 8h30-13h45

Vacances scolaires

Petites vacances (Toussaint-Noël-Hiver-Pâques) :

Du lundi au vendredi : 10h-19h45
Samedi : 14h30-19h45
Dimanche : 8h30-13h45

Grandes vacances (juillet-août)

Du lundi au vendredi : 12h-19h45
Samedi - dimanche : 10h-19h45

Jours fériés

9h-12h45 / 15h-17h45

Fermé les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Tarifs

Entrée gratuite pour les moins de 6 ans et pour les personnes bénéficiant d'une carte d'invalidité.

Tarifs pour les habitants de l'agglomération* :

Une entrée plein tarif	2,90 €
Carte de 10 entrées	25 €
Une entrée tarif réduit (fournir justificatif) - 16 ans, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, du FNS, de l'AAH et de l'ATA.	2 €

*Tarifs valables jusqu'au 31 août 2021. Se renseigner pour les autres tarifs (CE, groupes).

**Contact - Piscine Tournesol - Rue Samuel de Champlain
41000 Blois – Tél. 02 54 52 01 30**

Le Centre aquatique Agl'eau

Univers aquatique

Horaires au 16 octobre 2020	Période scolaire	Petites vacances	Période estivale
Lundi	11h45-14h 17h15-21h	10h-13h15 14h45-21h	10h-21h
Mardi	11h45-14h 17h15-21h	10h-13h15 14h45-21h	10h-21h
Mercredi	10h-13h15 14h45-21h	10h-13h15 14h45-21h	10h-21h
Jeudi	11h45-14h 17h15-21h	10h-13h15 14h45-21h	10h-21h
Vendredi	11h45-14h 17h15-22h	10h-13h15 14h45-22h	10h-22h
Samedi	9h-13h15 14h45-21h	9h-13h15 14h45-21h*	9h-21h
Dimanche	9h-13h15 14h45-19h	9h-13h15 14h45-19h	9h-20h

Univers balnéo

Du lundi au vendredi : 10h - 21h
Samedi : 10h-13h15/14h45-21h
Dimanche : 10h-13h15/14h45-19h

Tarifs (habitants d'Agglopolys - jusqu'au 31 août 2021)

Univers aquatique - adulte plein tarif : 5,75 €
Univers aquatique - enfant (3 à 13 ans) : 4,45 €
Univers balnéo et aquatique : 15,15 €

Tous les tarifs sont consultables sur agl-eau.fr

**Contact : Centre aquatique Agl'eau - 30 avenue Pierre
Brossolette - 41000 Blois - Tél. 02 54 79 70 30.**



©Solène Vassal

Les piscines saisonnières

Trois équipements sont également ouverts à la belle saison : la piscine d'Herbault, la piscine du Lac de Loire à Vineuil et la pataugeoire du Parc des Mées à La Chaussée Saint-Victor. Périodes et heures d'ouverture sur agglopolys.fr !

LE CRÉMATORIUM DU VAL DE LOIRE

Qualité de l'accompagnement des proches et sérénité des lieux caractérisent cet équipement.

Un accueil personnalisé des familles

Le personnel de la Société des Crématoriums de France à qui a été confiée la gestion de cet établissement par contrat de délégation de service public, est à la disposition des familles pour les accompagner dans leur démarche et préparer avec elles, selon leurs souhaits et dans le plus grand respect, le moment de recueillement.

Lieu de calme et de recueillement

Le bâtiment a été conçu pour inviter au calme et à la sérénité. Ses teintes sont chaleureuses et apaisantes, le hall d'accueil est spacieux et très lumineux. Les façades disposent de nombreuses ouvertures vitrées qui donnent sur la nature environnante. L'organisation des différents espaces permet de préserver l'intimité de chaque famille.

Le moment de recueillement peut être personnalisé avec des musiques, textes et photos. Le personnel du crématorium accompagne chaque famille dans sa préparation et son déroulement.

Un salon des retrouvailles permet aux familles qui le souhaitent de partager un moment de convivialité à l'issue du moment de recueillement.

Horaire d'accueil :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Le samedi sur réservation de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.

Contact : Crématorium - 85, rue de la Picardière - 41 000 Blois - Tél. 02 18 54 11 00 - valdeloire@crematoriums.fr



Jours de collecte des déchets ménagers

- Averdon Jeudi
- Candé-sur-Beuvron Lundi
- Cellettes Lundi
- Chailles Lundi
- Chambon-sur-Cisse Vendredi
- Champigny-en-Beauce Jeudi
- Chaumont-sur-Loire Vendredi
- Cheverny Jeudi
- Chitenay Lundi
- Chouzy-sur-Cisse Vendredi
- Cormeray Jeudi
- Coulanges Vendredi
- Cour-Cheverny Jeudi
- Fossé Jeudi
- Françay Mardi
- Herbault Mardi
- La Chapelle-Vendômoise Jeudi
- La Chaussée Saint-Victor Mardi
- Lancôme Mardi
- Les Montils Lundi
- Marolles Jeudi
- Ménars Mardi
- Mesland Vendredi
- Molineuf Mardi
- Monteaux Vendredi
- Monthou-sur-Bièvre Lundi
- Onzain Vendredi
- Orchaie Mardi
- Rilly-sur-Loire Vendredi
- Saint-Bohaire Mardi
- Saint-Cyr-du-Gault Mardi
- Saint-Denis-sur-Loire Mardi
- Saint-Etienne-des-Guérets Mardi
- Saint-Gervais-la-Forêt Lundi
- Saint-Lubin-en-Vergonnois Mardi
- Saint-Sulpice-de-Pommeray Mardi
- Sambin Lundi
- Santenay Mardi
- Seillac Vendredi
- Seur Lundi
- Veuves Vendredi
- Valaire Lundi
- Villebarou Jeudi
- Villefrancœur Jeudi
- Villerbon Mardi
- Vineuil Mercredi

Horaires des déchetteries d'Agglopolys

Matin : 9h - 12h30 / Après-midi : 14h - 17h30

Fermeture des portes à 12h20 et 17h20

Fermeture dimanche et jours fériés

Il est recommandé d'utiliser des bâches et des sangles pour couvrir et maintenir les déchets afin d'éviter qu'ils "s'envolent" durant le trajet jusqu'à la déchetterie.

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	AM	Matin	AM	Matin	AM	Matin	AM	Matin	AM	Matin	AM
Blois Nord	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Blois Sud	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Candé-sur-Beuvron	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Cellettes	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Chouzy-sur-Cisse	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Herbault	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
La Chapelle-Vendômoise	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
La Chaussée-Saint-Victor	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Molineuf	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Vineuil	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Organisation de la collecte en raison des 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre (jours fériés)

25 DÉCEMBRE 2020 – NOËL

Vendredi 25 décembre

Collecte décalée au

Samedi 26 décembre

1^{er} JANVIER 2021 – JOUR DE L'AN

Vendredi 1^{er} janvier

Collecte décalée au

Samedi 2 janvier

LA COLLECTE EST MAINTENUE LES AUTRES JOURS FÉRIÉS :

lundi 5 avril (Pâques), jeudi 13 mai (Ascension), lundi 24 mai (lundi de Pentecôte), mercredi 14 juillet, jeudi 11 novembre.